



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Saint-Prime, 13 mars 2023

Le conseil de la municipalité de Saint-Prime siège en séance ordinaire ajournée ce lundi 13 mars 2023 à l'Hôtel de ville, dans la salle des délibérations, située au 599, rue Principale à Saint-Prime.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre, Nathalie Paré et Brigitte Gagné ainsi que Messieurs les conseillers Luc A. Bonneau, Vincent Pagé et Mario Lapierre formant quorum sous la présidence de son Honneur Madame Marie-Noëlle Bhérier.

Assistent également à la séance : Monsieur Francis de la Boissière, inspecteur en bâtiments.

Ouverture de l'assemblée

Madame la mairesse ouvre la séance à 20 h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Francis de la Boissière occupe la fonction de secrétaire de la réunion.

2023-063

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté incluant les nouveaux articles, soit les points No 22 à No 27.

Adoption de la politique sur les déplacements

Point reporté à une séance ultérieure.

Adoption de la politique sur l'utilisation des cellulaires

Point reporté à une séance ultérieure.

Adoption de la politique sur les équipements fournis par l'employeur

Point reporté à une séance ultérieure.

Annulation des soldes résiduaire

Point reporté à une séance ultérieure.

Demande de la Coopérative d'habitation de Saint-Prime

Point reporté à une séance ultérieure.

Demande de soutien financier – Regroupement loisirs et sports – Athlètes Jeux du Québec

Point reporté à une séance ultérieure.

2023-064

Adoption du règlement No 2023-06 ayant pour objet le remplacement des conduites d'eau potable – route 169, phase 1 (MRC)

ATENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la mairesse a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, ainsi que son mode de paiement et de remboursement et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte le règlement numéro 2023-06 intitulé : « **Remplacement des conduites d'eau potable – route 169, phase 1** »; lequel a pour objet de décréter des dépenses de l'ordre de 715 929,17 \$ et un emprunt à long terme du même montant pour le remplacement des conduites d'eau potable sur la rue Principale.

2023-065

Règlement No 2023-06 Remplacement des conduites d'eau potable – Route 169, phase 1 (MRC) – Soumission pour travaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à une demande de soumissions par appel d'offres public pour la réalisation de remplacement des conduites d'eau potable de la route 169 phase 1 le 3 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) soumissions furent reçues et analysées par *Monsieur Jérémy Tremblay ingénieur à la MRC du Domaine-du-Roy*, et que celle de **Excavation R. & R. inc.** répond aux exigences des documents de soumission, tout en étant la plus basse et à un prix avantageux;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme est de l'ordre de 16.0 % moins élevée que l'estimation préparée par *Monsieur Jérémy Tremblay ingénieur à la MRC du Domaine-du-Roy* le 3 février 2023, et que l'écart avec le 2^e plus bas soumissionnaire est de 124 840.92 \$, soit 19.27 %;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **Excavation R. & R. inc.** et leur adjuge un contrat au montant total de 647 963.46 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de remplacement des conduites d'eau potable de la route 169 phase 1, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt No 2023-06;

QUE Madame Marie-Noëlle Bhéner, Mairesse, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime ledit contrat avec l'entrepreneur **Excavation R. & R. inc.**; le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt No 2023-06;

QUE ces dépenses soient appropriées à même les crédits disponibles du règlement d'emprunt No 2023-06.

Règlement No 2023-06 Remplacement des conduites d'eau potable – Route 169, phase 1 - Autorisation d'emprunt temporaire

Point reporté à une séance ultérieure.

Assurances collectives – Confirmation du choix des options

Point annulé.

2023-066

Reconsidération de la résolution No 2023-058 Achat d'un camion pouvant recevoir une boîte « dumper » pour les travaux publics – Acceptation des soumissions sur invitation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Prime a adopté la résolution No 2023-058 intitulée « *Achat d'un camion pouvant recevoir une boîte « dumper » pour les travaux publics – Acceptation des soumissions sur invitation* » lors de sa séance ordinaire du 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'une erreur de calcul s'est glissée dans le montant taxes nettes pour l'achat d'un camion F-350 2023 lors de la rédaction de la résolution 2023-058;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Vincent Pagé ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte la soumission de Jean Dumas Ford au montant de 67 873.37 \$, taxes nettes, pour l'achat d'un camion F-350 2023 pouvant recevoir une boîte « dumper » pour les travaux publics;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

QUE pour défrayer le coût d'achat du camion, la direction générale soit autorisée à :

- 1) Emprunter le montant de cet achat, à même le capital disponible du fonds de roulement;
- 2) Rembourser l'emprunt au fonds de roulement en cinq (5) versements égaux annuels le premier mai de chaque année, à compter du 1er mai 2024.

2023-067

Achat d'une boîte dumper pour le camion Ford 350 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Prime a adopté la résolution No 2023-054 intitulée « *Achat d'un camion pouvant recevoir une boîte « dumper » pour les travaux publics – Acceptation des soumissions sur invitation* » lors de sa séance ordinaire du 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dany Desbiens a reçu une soumission de **Atelier Rosario Tremblay inc.** au montant de 15 737.00 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une boîte « dumper »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Nathalie Paré **ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil accepte la soumission de **Atelier Rosario Tremblay inc.** au montant de 15 737.00 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'une boîte « dumper » pour le nouveau camion F-350 2023 des travaux publics;

QUE pour défrayer le coût d'achat de la boîte « dumper », la direction générale soit autorisée à :

- 1) Emprunter le montant de cet achat, à même le capital disponible du fonds de roulement;
- 2) Rembourser l'emprunt au fonds de roulement en cinq (5) versements égaux annuels le premier mai de chaque année, à compter du 1er mai 2024.

2023-068

Équilibrage du rôle d'évaluation 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'évaluation triennal de la Municipalité de Saint-Prime en est déjà à sa troisième année, et que le rapport d'analyse prévisionnelle de l'état rôle et du niveau médian pour le rôle triennal 2024-2025-2026 préparé par Cévimec – BTF, Évaluateurs agréés, démontre l'importance de rétablir l'équité entre les contribuables tout en évitant des variations de valeur encore plus importantes après une autre période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE notre contrat inclut l'équilibrage pour le rôle 2024-2025-2026 et que, par conséquent, aucun déboursé supplémentaire ne sera demandé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, **APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Mario Lapierre **ET RÉSOLU QUE** ce conseil acquiesce à la recommandation de la firme Cévimec – BTF, Évaluateurs agréés, visant la réalisation d'une équilibrage pour la Municipalité de Saint-Prime et confirme à la MRC du Domaine-du-Roy sa décision en ce sens, ce qui permettra de rétablir l'équité entre les contribuables et d'atteindre les prescriptions réglementaires sur l'équilibrage d'un rôle d'évaluation.

2023-069

Étude climatisation Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime s'est vu octroyer une subvention du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (excluant les bâtiments à vocation sportive et culturelle) du gouvernement du Québec (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour la fin des travaux admissibles au PRABAM est désormais le 31 mai 2024 au lieu du 31 mai 2023 et que la reddition de compte doit être envoyée avant le 31 décembre 2024;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Prime**



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'une étude préparatoire afin de définir la capacité de climatisation requise pour les activités tenues dans le centre communautaire Marc-Garneau ainsi qu'identifier les normes de ventilation à respecter a été réalisée en décembre 2000 par Le groupe LMB Experts-conseils inc.

CONSIDÉRANT QUE cette étude préparatoire estimait le coût des travaux à 81 930 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est conscient que les coûts initiaux du projet sont à revoir étant donné la date à laquelle l'étude préparatoire a été réalisée et l'augmentation des coûts des matériaux et de la main-d'œuvre, surtout depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime a demandé à la firme Martin Roy & Associés Saguenay une demande de prix pour ce projet de mise à niveau de la climatisation/ventilation du centre communautaire Marc-Garneau en février 2023;

CONSIDÉRANT QUE la firme Martin Roy & Associés Saguenay offre ses services pour la réalisation d'un rapport de concept et d'estimation à jour pour un coût de 6 000 \$, plus les taxes applicables qui inclut la visite des lieux afin de réévaluer les besoins, la mise à jour de l'estimation et l'analyse de 2 concepts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Brigitte Gagné **ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte la soumission de la firme Martin Roy & Associés Saguenay au montant de 6 000 \$, plus les taxes applicables, afin de réaliser un rapport de concept et d'estimation à jour pour le projet de mise à niveau de la climatisation et ventilation du centre communautaire Marc-Garneau.

2023-070

Demande de raccordement à Hydro-Québec – Luminaires rue des Cerisiers

CONSIDÉRANT QUE 3 luminaires de rue ont été installés dans la rue des Cerisiers et qu'une demande d'autorisation pour effectuer le raccordement doit être faite à Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Isabelle Lapierre **ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil autorise l'inspecteur en bâtiments à effectuer une demande auprès d'Hydro-Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer un raccordement à leur réseau d'un mat électrique situé sur le poteau 2L4JJ0 appartenant à Hydro-Québec afin d'alimenter 3 nouveaux luminaires de type DEL ainsi que les frais relatifs à leur raccordement par Hydro-Québec. Lesquels luminaires seront installés aux endroits suivants :

- Rue des Cerisiers entre le 112 et le 116 : 1 luminaire de type DEL 54 W sur un poteau appartenant à la Municipalité;
- Rue des Cerisiers entre le 120 et le 124 : 1 luminaire de type DEL 54 W sur un poteau appartenant à la Municipalité;
- Rue des Cerisiers entre le 128 et le 132 : 1 luminaire de type DEL 54 W sur un poteau appartenant à la Municipalité;

QUE les frais de raccordement soient acquittés à même les crédits disponibles du règlement d'emprunt no 2015-01.

2023-071

Politiques ressources humaines : Téléphone cellulaire et utilisation véhicule personnel

CONSIDÉRANT QUE le Manuel de l'employé 2023-2026 a été adopté par le conseil municipal de Saint-Prime lors de sa séance ordinaire du 6 février 2023 par la résolution No 2023-020;

CONSIDÉRANT QUE pendant les discussions entre le conseil et les représentants des employés responsables de la mise à jour du manuel de l'employé, il avait été décidé d'enlever le point **20.1 Téléphone cellulaire** et le point **20.2 Utilisation d'un véhicule personnel** du Manuel de l'employé afin de produire ultérieurement une politique distincte pour chaque point;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

CONSIDÉRANT QUE ces politiques ne sont toujours pas produites et que les employés attendent leur mise en vigueur afin de produire leurs demandes de réclamations de frais;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Vincent Pagé ET RÉSOLU :

QUE les points **20.1 Téléphone cellulaire** et **20.2 Utilisation d'un véhicule personnel** présents dans la dernière version du manuel des employés (2019-2022) prévalent, et ce, jusqu'à la mise en vigueur des politiques;

QU'aucun réajustement ni rétroaction ne sera effectué lors de l'adoption desdites politiques.

2023-072

Levée de la séance

À 20 h 18 l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

Je, Marie-Noëlle Bhéer, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marie-Noëlle Bhéer, Mairesse
Présidente de l'assemblée

Claudia Gagnon, directrice générale /
greffière-trésorière par intérim

=====